

Décision

Générale

colonial

Décision n° 992 du 28 septembre 1948 :

n° 992

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de vingt et un jours, à solde entière pour en jouir à Aden, est accordée à Aboubaker Mohamed Ahmed commis administratif auxiliaire (8e échelon), en service au Bureau des Finances, pour compter du 8 octobre 1948

Signé : CHAMBOREDON.